

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	GENIO B1 PREMIUM 1 L
RÉFÉRENCE	100905
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
ADRESSE	C/ Thomas Edison 16
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
TEL	938 604 923
FAX	938 712 336
E-MAIL	info@bossauto.com
WEB	www.bossauto.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1).
Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS: CE: 918-481-9 Index: REACH: 01- 2119457273-39	Hydrocarbons, C10- C13, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics Asp. Tox. 1; H304 EUH066	10 - < 15%
CAS: 55965-84-9 CE: 611-341-5 Index: 613-167-00-5 REACH:	Mélange de: 5- chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H330, H310, H301, H314, H318, H317, H400, H410, EUH071	< 0,1 %

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

CAS: CE: 918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics par inhalation: CL50 = >9,3 mg/l (vapeurs) dermique: DL50 = >5000 mg/kg par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	10 - < 15%
CAS: 55965-84-9 CE: 611-341-5	Mélange de: 5- chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs) par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards) dermique: DL50 = >141 mg/kg par voie orale: DL50 = 66 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 M acute; H400: M=100 M chron.; H410: M=100	< 0,1 %

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse.

Extincteur à sec.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Jet d'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les gaz/ fumées/ vapeurs/ aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Information supplémentaire

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

Comburant.

Acide fort.

Base forte.

Información complementaria sobre las condiciones de almacenamiento

Temperatura de almacenaje recomendada: 15-25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Glycérine (aérosols de) CAS: 58-81-5	VME (8h)	10 mg/m ³
Aluminium (trioxyde de di-) CAS: 1344-28-1	VME (8h)	10 mg/m ³

Valeurs de référence DNEL/DMEL (Salarié)

Désignation		À court terme		À long terme	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Aluminium oxide CAS: 1344-28-1	Par voie orale	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par voie cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	15,6 mg/m ³
Glycerol CAS: 56-81-5	Par voie orale	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par voie cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	56 mg/m ³

Valeurs de référence DNEL/DMEL (Consommateur)

Désignation		À court terme		À long terme	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Aluminium oxide CAS: 1344-28-1	Par voie orale	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par voie cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	6,2 mg/kg pc/jour	Pas pertinent
Glycerol CAS: 56-81-5	Par voie orale	Pas pertinent	Pas pertinent	229 mg/kg pc/jour	Pas pertinent
	Par voie cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Par inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

Aluminium oxide CAS: 1344-28-1	Eau douce	0,0749 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l

Glycerol CAS: 56-81-5	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,00885 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg
	Sédiment marin	0,33 mg/kg
	Sol	0,141 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.



Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.



Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués.

Modèles de gants recommandés: HyFlex® Foam (EN 420, EN 388 (3131)).



Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.



Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique	Liquide
Couleur	Rouge clair
Odeur	Fruité
pH-Valeur (à 20 °C)	7,8

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Point d'éclair:	>61°C

Inflammabilité

Solide/liquide	Non applicable
Gaz	Non applicable
Température de décomposition	0,5% vol.
Limite supérieure d'explosivité	7% vol.
Température d'auto-inflammation	>200°C

Température d'inflammation spontanée

Solide	Non applicable
Gaz	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant	
Pression de vapeur (à 20 °C)	0,6 h/Pa
Densité (à 20 °C)	1 g/cm ³
Hydrosolubilité	Complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Viscosité dynamique (à 20 °C)	20000 – 25000 mPa·s
Taux d'évaporation	Non déterminé
Teneur en solvant	23,85%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Comburant.
Acide fort.
Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Désignation	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics	Orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD TG 401
	Cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD TG 402
	Inhalation (4 h) vapeur	CL50 >9,3 mg/l	Rat	ECHA	OECD TG 403
Mélange de: 5- chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) CAS: 55965-84-9	Orale	DL50 66 mg/kg	Rat	Thor	
	Cutanée	DL50 >141 mg/kg		Thor	
	Inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	Inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par Aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Désignation	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 >1000 mg/l	48h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
Mélange de: 5-chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) CAS: 55965-84-9	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,22 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,048 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	Thor	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 0,1 mg/l	48h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Thor	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,098 mg/l	28d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor	OECD 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0012 mg/l	3d	Pseudokirchneriella subcapitata	Thor	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,0004	21d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Thor	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(7,92 mg/l)	3h	Boue activée		OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Désignation	Méthode	Valeur	D	Source	Évaluation
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	OECD 301 F	80%	28	ECHA	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Mélange de: 5- chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3-one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) CAS: 55965-84-9	OECD 301 A	>70%	28	Thor	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
	OECD 301 D	>60%		Thor	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Désignation	FBC	Source
Mélange de: 5- chloro- 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3-one (EC No 247-500-7) et 2- méthyl- 2H- isothiazole- 3- one (EC No 220-239-6) (3:1) CAS: 55965-84-9	3,16	EPIWIN, S 1177

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4 Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1 Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4 Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4 Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4 Groupe d'emballage	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75 / EU (COV):

15,872 % (158,724 g/l)

2004/42/CE (COV):

15,873 % (158,735 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III) :

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8,9,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substance

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H301: Toxique en cas d'ingestion.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310: Mortel par contact cutané.
- H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H330: Mortel par inhalation.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH208: Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique.
- EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N.º	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Formulation ou emballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
2	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations industrielles	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
3	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations professionnelles	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	
4	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisation par les consommateurs	C	-	31	-	8a	-	-	

- LCS: Étapes du cycle de vie
- PC: Catégories de produits
- ERC: Catégories de rejet dans l'environnement
- TF: Fonctions techniques
- SU: Secteurs d'utilisation
- PROC: Catégories de processus
- AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur aux niveaux européen et national, sans pouvoir en garantir l'exactitude. Ces informations ne peuvent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit, il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne sont ni à notre connaissance ni sous notre contrôle, et il appartient en dernier ressort à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales en matière de manipulation, stockage, utilisation et élimination de produits chimiques.